

Étude financière de la rupture de parcours

« Délais importants d'instruction | APA »

Introduction

Le DAC XXX a pour rôle de piloter un observatoire des ruptures de parcours de santé à l'échelle de son territoire, soit XXX. Celui-ci rend lisible les ruptures réelles vécues par les personnes accompagnées, ce qui nous permet d'analyser les causes diverses et ainsi tenter d'agir sur le système de santé pour le rendre plus fluide.

Dans ce contexte, il a été identifié une rupture de parcours de santé impactante pour la population et le système de santé. En effet, le DAC XXX a pu identifier XXX occurrences de la rupture « Délais importants d'instruction | APA ».

Afin d'analyser la rupture, XXX formulaires rédigés par les professionnels du territoire ont été réceptionnés par le DAC XXX, et un arbre des causes a été construit en conséquence (cf. annexe). Retravaillé avec XXX acteurs du territoire, il a été envisagé plusieurs modalités pour résoudre cette rupture :

- XXX porté par XXX. Impossibilité à moyens constants.
- XXX porté par XXX. Impact mineur, possible à moyen constant. Mise en place en cours.
- XXX porté par XXX. Ratio coût/résultats peu opportun après étude.
- XXX porté par XXX. Impossibilité légale.

Ne pouvant pas intervenir à moyens constants, nous nous permettons de vous communiquer une étude financière du projet qui nous – DAC XXX et acteurs du territoire impliqués dans le parcours APA (cf. signatures) – paraît être le plus pertinent.

Étude financière

L'analyse suivante permet de visualiser le coût que représente la rupture de parcours pour le système de santé dans son ensemble, avec une évaluation des risques et des coûts associés par financeur, ainsi que le coût hypothétique de la solution pensée en concertation avec les acteurs du territoire impliqués dans le parcours APA.

Cette étude s'appuie sur des moyennes nationales et régionales, issues de sources diverses et accessibles sur demande.

Rupture « Délais importants d’instruction | APA » : En 2024, en fonction des secteurs, le délai entre la réception du dossier APA par la MDA et l’instruction du dossier peut atteindre six mois. Certaines personnes n’ont pas de ressources financières permettant en mise en place d’aides à domicile sans Allocations Personnalisées d’Autonomie, les risques de perte d’autonomie et de chute sont alors aggravés.

I - Risque A : Pas d’impact car ressources financières et/ou aidants. Estimation à 75% des situations.

CONSÉQUENCES DE LA RUPTURE DE PARCOURS	DÉTAIL DES COÛTS ASSOCIÉS (PAR MOIS)	COÛTS PAR FINANCEUR
<i>Attente de la notification pour un GIR 4.</i>	762,87€	MDA : 762,87€ (+ 0€)

II - Risque B : Gravité faible car pas de ressources financières et/ou aidants. Estimation à 20% des situations.

CONSÉQUENCES DE LA RUPTURE DE PARCOURS	DÉTAIL DES COÛTS ASSOCIÉS (PAR MOIS)	COÛTS (MAJORÉS) PAR FINANCEUR
<i>La personne s’endette pour mettre en place des aides adaptées à ses besoins. Perte d’autonomie stabilisée. L’évaluation établira un GIR 4.</i>		
- Aides à domicile	762,87€	MDA : 762,87€ (+ 0 €)
- Intérêt ou frais de découvert bancaire	45,77€	La personne : + 45,77€

III - Risque C : Gravité modéré car pas de ressources financières et d’aidants. Estimation à 4% des situations.

CONSÉQUENCES DE LA RUPTURE DE PARCOURS	DÉTAIL DES COÛTS ASSOCIÉS (PAR MOIS)	COÛTS (MAJORÉS) PAR FINANCEUR
<i>Aucune aide à domicile mise en place, l’autonomie de la personne se détériore. L’évaluation établira un GIR 3 au lieu d’un GIR 4.</i>		
- Plan APA GIR 3	1 143,09€	MDA : 1 143,09€ (+ 380,22€)
- Intervention du SSIAD 1 fois par semaine pour la prise du traitement (intervention + transport)	287,08€ + 176€	ARS : + 463,08€
- Suivi plus régulier par le médecin généraliste (1/mois contre 2/an).	25,00€ (contre 5€)	CPAM : + 17,50€ Mutuelle : + 7,5€
- Suivi par un médecin gériatre (2/an)	5,50€	CPAM : + 3,85€ Mutuelle : + 1,65€
- Transport vers gériatre à 100km (zone rurale)	10€	La personne : + 10€

IV - Risque D : Gravité forte car pas de ressources financières et/ou aidants. Estimation à 1% des situations.

CONSÉQUENCES DE LA RUPTURE DE PARCOURS	DÉTAIL DES COÛTS ASSOCIÉS (PAR MOIS)	COÛTS (MAJORÉS) PAR FINANCEUR
<p><i>Chutes répétées avec passages aux urgences et aggravation importante de l'autonomie. L'évaluation établira un GIR 2 au lieu d'un GIR 4.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan APA GIR 2 - 2 Passages aux urgences sans hospitalisation - 2 interventions du SAMU - 1 hospitalisation programmée : <ul style="list-style-type: none"> - Coordination médicale - 3 jours en service gériatrique - Aménagement du domicile dans le cadre de la perte d'autonomie - Intervention du SSIAD tous les jours pour aide à la toilette et prise de traitement (intervention + transport) - Suivi plus régulier par le médecin généraliste (1/mois contre 2/an). - Suivi par un médecin gériatre (2/an) - Transport vers gériatre à 100km (zone rurale) 	<p style="text-align: right;">1581,44€</p> <p style="text-align: right;">454,00€ (fixe)</p> <p style="text-align: right;">600€ (fixe)</p> <p style="text-align: right;">70€ (fixe)</p> <p style="text-align: right;">3 407,88€ (fixe)</p> <p style="text-align: right;">7 696€ (fixe)</p> <p style="text-align: right;">748,40€ + 1 320€</p> <p style="text-align: right;">25,00€ (contre 5€)</p> <p style="text-align: right;">5,50€</p> <p style="text-align: right;">10€</p>	<p>MDA : 1581,44€ (+ 818,57€)</p> <p>CPAM : + 295,10€ Mutuelle : + 158,90€</p> <p>CPAM : + 390€ Mutuelle : + 210€</p> <p>ARS : + 70€</p> <p>CPAM : + 2 215,12€ Mutuelle : + 1 192,76€</p> <p>ANAH : + 4 618€ Administration fiscale : + 1 250€ La personne : + 1 828€</p> <p>ARS : + 2 068,40€</p> <p>CPAM : + 17,50€ Mutuelle : + 7,5€</p> <p>CPAM : + 3,85€ Mutuelle : + 1,65€</p> <p>La personne : + 10€</p>

V - Tableau comparatif des coûts de la rupture de parcours, par financeur et par an

	Risque A (75%)	Risque B (20%)	Risque C (4%)	Risque D (1%)
Administration fiscale	0€	0€	0€	1 250€
ANAH	0€	0€	0€	4 618€
ARS	0€	0€	5 556,96€	24 890,80€
CPAM	0€	0€	256,20€	3 156,42€
MDA	0€	0€	4 562,64€	9 822,84€
Mutuelles	0€	0€	109,80€	1 671,46€
La personne	0€	274,62€ (six mois)	120€	1 948€
Total	0€	274,62€	10 605,60€	47 357,52€

VI – Proposition

Avec la création d'un poste de Travailleur Social APA volant – non associé à un secteur – ledit professionnel pourrait assurer les remplacements sur les secteurs en carences de professionnels (conгés, arrêts de travail, postes vacants...) afin de :

- Évaluer les situations en cours d'instruction dans des délais raisonnables ;
- Garantir le délai d'instruction légal des dossiers APA ;
- Soulager les acteurs du territoire qui compensent l'insuffisance de professionnels ;
- Anticiper les tensions sur les secteurs ;
- Amoindrir les risques liées à la rupture de parcours.

Au vu du salaire médian du travailleur social (40K€ + 5K€ d'ingénierie) et de la file active moyenne (420 dossiers par an) le ratio coût de la rupture / ressources nécessaires est le suivant :

Coût de la rupture de parcours				Coût de la proposition
Risque A – 75%	Risque B – 20%	Risque C – 4%	Risque D – 1%	
0€	274,62€	10 605,60€	47 357,52€	
315 personnes	84 personnes	17 personnes	4 personnes	
0€	23 068,08€	180 295,20€	189 430,08€	
392 793,36€				45 000€

Comme vous aurez pu le constater, cette simulation représenterait une économie théorique de :

- **5 000¹ €** pour l'Administration fiscale ;
- **18 472² €** pour l'Agence Nationale de l'Habitat ;
- **194 031,52³ €** pour l'Agence Régionale de Santé ;
- **16 981,08⁴ €** pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;

¹ 1 250€*4

² 4 618€*4

³ 5 556,96€*17+24 890,80€*4

⁴ 256,20€*17+3 156,42€*4

- **71 856,24⁵ €** pour la Maison Départementale de l'Autonomie ;
- **8 552,44⁶ €** pour les mutuelles ;
- **32 900,08⁷ €** pour les personnes et leurs aidants.

Au-delà de l'analyse économique, il ne faut pas oublier les impacts et préjudices pour les personnes et leur entourage – qu'ils soient financiers, sociaux, sanitaires ou psychologiques – et l'impact sur l'activité des professionnels – prises en charge évitables.

Ainsi, le solutionnement de cette rupture de parcours de santé éviterait à 420 personnes d'être impactées par cette dernière, soit l'intégralité du public ornaix en errance de droits ouverts.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre étude et restons à votre entière disposition pour échanger sur le projet et ses modalités possibles de mise en œuvre.

Votre interlocuteur sera : M. / Mme / Mx XXX, animateur·trice territorial·e du DAC XXX.

Signatures des acteurs impliqués dans la réflexion et les groupes de travail

Structure	Professionnel	Signature
DAC XXX	<i>XXX Xxxx directeur·trice</i>	
	<i>XXX Xxxx animateur·trice territorial·e</i>	
DTAS A	<i>XXX Xxxx Délégué· territorial·e</i>	
DTAS B	<i>XXX Xxxx Délégué· territorial·e</i>	
SAD A	<i>XXX Xxxx directeur·trice</i>	
SAD B	<i>XXX Xxxx directeur·trice</i>	
SAD C	<i>XXX Xxxx directeur·trice</i>	
SSIAD A	<i>XXX Xxxx directeur·trice</i>	
SSIAD B	<i>XXX Xxxx directeur·trice</i>	
Mutuelle A	<i>XXX Xxxx directeur·trice</i>	
...	...	

⁵ (4 562,64€*17+9 822,84€*4)-45 000

⁶ 109,80€*17+1 671,46€*4

⁷ 274,62€*84+120€*17+1948€*4